

cet esprit, nous n'aurons pas besoin de craindre pour la force ou l'unité du Commonwealth. Les décisions prises de plein gré par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique australe attestent de façon péremptoire la force unificatrice de la liberté.

Il ajoute:

Cet effort en commun, résultant d'une origine commune, a donné une nouvelle force et une nouvelle unité, une nouvelle importance et une nouvelle signification au Commonwealth et à l'Empire britanniques.

Sans tenter d'établir une distinction entre les expressions: "Empire britannique" et "Commonwealth britannique", mais en envisageant plutôt l'évolution de cette association de nations libres, puis-je vous exposer ce qui me semble le secret de sa force et de son unité, et la vision que je me complais à évoquer de son avenir?

Il cite les paroles suivantes:

"Nous, qui comptons sur de plus grandes fraternités et des normes encore plus précises de justice sociale, nous apprécions et nous chérissons l'Empire britannique, parce qu'il représente, plus que toute autre association semblable ne l'a jamais fait, la coopération pacifique de toutes les catégories de citoyens dans tous les genres de pays, et parce que nous pensons qu'il constitue, à cet égard au moins, un modèle de ce que toute l'humanité deviendra, un jour, nous l'espérons."

A ce moment-là, le premier ministre cita des paroles prononcées par M. Churchill. en 1907 et elles furent incorporées à son grand discours.

Au pays, loin d'aider le Canada et le Commonwealth actuel, nous leur nuisons peut-être lorsque nous contestons la loyauté de la population Canadienne envers la Grande-Bretagne et le Commonwealth auxquelles nations elle est associée. Pareil doute n'a pas de place dans l'esprit du public canadien. Nous avons démontré à maintes reprises notre loyauté envers la Grande-Bretagne et notre désir de collaborer avec elle par tous les moyens possibles, non seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix, et j'espère qu'au cours de la conférence et pendant les années à venir la collaboration régnera entre toutes les nations du Commonwealth. Si on la maintient comme elle existe actuellement, nous serons une grande puissance dans l'univers et un magnifique exemple de ce que les nations peuvent accomplir si elles agissent de concert et avec justice.

Nous avons sous les yeux une brochure distribuée dernièrement et qui contient certaines propositions formulées à une conférence que les quatre grandes puissances ont convoquée en août et septembre derniers. Par suite de cette assemblée, je le répète, le Canada fut invité à assister à la conférence qui aura lieu à San-Francisco le 25 avril prochain. A Dumbarton-Oaks, les représentants des quatre gouvernements se sont entendus sur envi-

ron 90 p. 100 des questions discutées, mais quelques propositions ont été soumises aux initiateurs de la conférence. Tout dernièrement à Yalta, on a de nouveau étudié ces questions et des dispositions supplémentaires, portant dans une large mesure sur le Conseil de sécurité, furent ajoutées aux propositions élaborées à Dumbarton-Oaks. Les quatre grandes puissances les ont approuvées. Nous n'étions pas représentés à la conférence de Dumbarton-Oaks, mais le premier ministre nous a prévenus qu'on nous a fait parvenir des rapports complets sur les délibérations, et la brochure à laquelle j'ai fait allusion expose les propositions relatives à l'établissement d'une organisation internationale générale. Je relève les passages suivants:

Il devrait être pourvu à l'établissement d'une organisation internationale portant le nom de "Les Nations Unies", dont les Statuts renfermeraient les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les propositions qui suivent.

Les buts de l'organisation, exposés au chapitre I sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et, à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;
2. Favoriser le développement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;
3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre; et
4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

Le chapitre II, qui traite des principes, est ainsi conçu:

Voilà les buts d'une organisation internationale générale qui recevront sûrement l'approbation cordiale de la Chambre.

En vue de la réalisation de ces buts, les propositions recommandent que l'Organisation et ses membres agissent en s'inspirant des principes suivants:

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les états qui recherchent la paix.
2. Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'Organisation, tous les membres de l'Organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les Statuts de l'Organisation.
3. Les membres de l'Organisation régleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.
4. Les membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'Organisation.